

FRANÇOIS BILTGEN

- › **MINISTRE DE LA JUSTICE**
- › **MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**
- › **MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**
- › **MINISTRE DES COMMUNICATIONS ET DES MÉDIAS**
- › **MINISTRE DES CULTES**

François Biltgen est né le 28 septembre 1958 à Esch-sur-Alzette.

ÉTUDES ET FORMATIONS

François Biltgen fait des études universitaires de droit à l'université de Paris. Il obtient une maîtrise de droit, un DEA de droit communautaire ainsi que le diplôme de sciences politiques à l'Institut d'études politiques à Paris.

À l'âge de 36 ans, François Biltgen reprend ses études et réussit l'examen de fin de stage judiciaire.

FONCTIONS MINISTÉRIELLES

De 1999 à 2004, François Biltgen est ministre du Travail et de l'Emploi, ministre des Cultes, ministre aux Relations avec le Parlement, ministre délégué aux Communications.

Il fait notamment aboutir avec succès les nouvelles lois sur les relations collectives de travail et sur la liberté d'expression dans les médias.

À l'issue des élections du 13 juin 2004, François Biltgen est reconduit dans ses fonctions de ministre du Travail et de l'Emploi, ministre des Cultes en date du 31 juillet 2004. Il se voit également confier les fonctions de ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Lors de la reconduction du gouvernement de coalition entre le Parti chrétien-social (CSV) et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) issu des élections législatives du 7 juin 2009, François Biltgen est nommé ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Communications et des Médias ainsi que ministre des Cultes en date du 23 juillet 2009.

François Biltgen représente le gouvernement luxembourgeois au Conseil des ministres de l'Union européenne dans la formation « Justice et affaires intérieures », dans la formation « Transports, télécommunications et énergie » pour la partie Télécommunications, dans la formation « Compétitivité » pour la partie Recherche ainsi que dans la formation « Éducation, jeunesse, culture » pour la partie Audiovisuel.

AUTRES FONCTIONS POLITIQUES

En 1983, François Biltgen succède à Jean-Claude Juncker au poste de secrétaire du groupe parlementaire du CSV.

En 1987, François Biltgen est élu au conseil communal d'Esch-sur-Alzette. En 1997, il exerce la fonction d'échevin en charge des finances et des affaires sociales.

De 1994 à 1999, François Biltgen est membre de la Chambre des députés. Il est rapporteur d'un certain nombre de projets de loi, notamment dans le domaine du droit du travail et des institutions.

Pendant cette période, François Biltgen est également l'auteur de contributions scientifiques et grand public sur un certain nombre de questions de droit.

Le 18 janvier 2003, il est élu président du CSV, fonction qu'il exerce jusqu'en 2009.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Après avoir réussi l'examen de fin de stage judiciaire, François Biltgen entame une carrière d'avocat à Esch-sur-Alzette.



Ministère de la Justice
13, rue Érasme
L-1468 Luxembourg
Tél. : +352 247-84537
Fax : +352 26 68 48 61

Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
63, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél. : +352 247-83130
Fax : +352 26 48 36 16

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
18, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél. : +352 247-85206 matin
+352 247-85203 après-midi
Fax : +352 40 66 98

Service des médias et des communications
5, rue Large
L-1917 Luxembourg
Tél. : +352 247-82167
Fax : +352 47 56 62

Département des cultes (Ministère d'État)
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352 247-82112
Fax : +352 46 17 20

Annuaire des sites publics
www.etat.lu